

**COMPTE-RENDU  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 02 NOVEMBRE 2021**

**Etaient présents :**

Mme Blanc Dominique, Maire, Présidente de séance,  
M. Visconti Régis, adjoint  
M. Blanc Jérémy, Conseiller Municipal Délégué  
Mmes Clot Mariana, De Jesus Catherine, Fol Christine, Hugon Denise, Quinio Marie-Madeleine,  
Rey Novoa Dolorès, Rossas Amandine, Conseillères Municipales  
MM. Barrière-Constantin Luc, Brunet Julien, Deseure Jean, Pons Alexandre, Conseillers Municipaux

**Etaient absents excusés**

Mme Gelay-Ramel Martine, adjointe, a donné une procuration à Mme Rossas Amandine,  
Mmes Budun Sevda, Mme Fournier Céline a donné une procuration à M. Régis Visconti,  
Mme Delachat Elodie a donné une procuration à Mme Rey Novoa Dolorès,  
M. Felix-Fiardet Bastien a donné une procuration à M. Brunet Julien  
M. Gigi Dominique a donné une procuration à Mme Blanc Dominique

**Etaient absents**

MM. Levrier Bernard, adjoint, Girod Claude et Martinod Guillaume

**Mme Le Marie informe le Conseil Municipal de la décision, par lettre recommandée, de la démission de M. Levrier Bernard, 2<sup>ème</sup> adjoint. à dater du 1<sup>er</sup> novembre 2021.**

**1. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Denise Hugon est élue secrétaire de séance.**

**2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 OCTOBRE 2021**

Deux demandes de modifications sont apportées au compte rendu du 5 octobre 2021.

1. Demande de précision de la part de M. Barrière -Constantin au sujet de la réunion ETIC :

Après lecture du compte-rendu du CM du 5 octobre, je voudrais apporter une correction suite à une discussion qui a eu lieu pendant la réunion au paragraphe 6.1.1 Réunion ETIC : suite à la question posée dans le texte, il a été suggéré que Mme Céline FOURNIER prenne contact avec la CAPG pour examiner les modalités pour manifester l'intérêt de la Mairie de Péron à être incluse dans le projet pilote proposé par PlanetWatch.

2. Mme Rey-Novoa Dolorès demande à modifier le résultat du vote de la délibération au point 3.2 du compte-rendu du 5 octobre 2021 et souhaite que son nom soit intégré au compte-rendu.

**19 voix pour - 1 voix contre (Mme Rey-Novoa Dolorès) et 1 abstention (M. Brunet Julien).**

Le reste du compte rendu est approuvé à l'unanimité

### **3. DELIBERATIONS**

#### **3.1. RECENSEMENT POPULATION 2022 DESIGNATION DU COORDONATEUR**

Vu le code général des collectivités locales,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1973 sur l'informatique, les fichiers et les libertés,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V, articles 156 à 158,

Vu le décret en Conseil d'Etat n° 2003-485 du 5 juin 2003, modifié définissant les modalités d'application du titre V de la Loi n°2002-276,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 modifié, fixant l'année de recensement pour chaque commune,

Considérant que la collectivité doit organiser pour l'année 2022 les opérations de recensement de la population.

Considérant qu'il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement,

Madame le Maire propose de nommer Monsieur Jérémy BLANC en qualité de coordonnateur pour le recensement de la population et Madame Valérie VINCENT en qualité de coordonnatrice adjointe.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE de confier à Monsieur Jérémy BLANC la fonction de coordonnateur communal afin de mener l'enquête de recensement pour l'année 2022 et Madame Valérie VINCENT en qualité de coordonnatrice adjointe.

DIT que les intéressés désignés bénéficieront pour l'exercice de cette activité :

- s'il s'agit d'un élu local, il peut bénéficier du remboursement de ses frais de missions.
- s'il s'agit d'un agent territorial, il peut notamment :
  - être déchargé d'une partie de ses fonctions et conserver sa rémunération habituelle,
  - bénéficier d'une augmentation ponctuelle de son régime indemnitaire correspondant à l'exercice de sa responsabilité de coordonnateur,

AUTORISE Madame le Maire à signer l'arrêté de nomination et autres documents nécessaires.

**APPROUVEE A L'UNANIMITE**

#### **3.2. RECENSEMENT POPULATION 2022 FIXATION DU NOMBRE D'AGENTS RECENSEURS**

Vu le code général des collectivités locales,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1973 sur l'informatique, les fichiers et les libertés,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V, articles 156 à 158,

Vu le décret en Conseil d'Etat n° 2003-485 du 5 juin 2003, modifié définissant les modalités d'application du titre V de la Loi n°2002-276,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 modifié, fixant l'année de recensement pour chaque commune,  
Considérant que la collectivité doit organiser pour l'année 2021 les opérations de recensement de la population.

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que la commune de Péron doit réaliser un recensement de sa population en 2022.

Madame le Maire précise que pour effectuer ce recensement il convient de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations de collecte des informations.

Madame le Maire propose, après avoir pris l'attache de l'INSEE, de fixer le nombre d'agents recenseurs à six agents.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

DECIDE de créer six emplois en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face au recensement de la population, durant la période de la collecte des informations.

AUTORISE Madame le Maire à procéder au recrutement des agents recenseurs, à signer tous les documents nécessaires et prendre toutes les dispositions relatives au recrutement.

**APPROUVEE A L'UNANIMITE**

### **3.3. DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR CREANCES IRRECOUVRABLES**

Madame le Maire présente le courrier reçu par les services du Trésor Public concernant une demande d'admission en non-valeur concernant la liste n° 4781510211.

Madame le Maire précise que la liste contient 32 pièces dont l'objet est principalement des impayés du restaurant scolaire.

Madame le Maire indique que si l'assemblée refuse l'admission en non-valeur, ce refus doit être motivé afin que le Chambre Régionale des Comptes soit en mesure d'apprécier la validité du motif.

Nature juridique	Exercice pièce	Référence	N° ordre	imputation	Nom du redevable	Montants	Motif de la présentation
Particulier	2015	R-267-34	1		CHAUDRON Jean	49.5	Poursuite sans effet
Particulier	2015	R-285-31	1		CHAUDRON Jean	40.5	Poursuite sans effet
Particulier	2017	R-158-32	1		CHAUDRON Jean	67.5	Poursuite sans effet
Particulier	2017	R-134-31	1		CHAUDRON Jean	58.5	Poursuite sans effet
Particulier	2017	R-85-32	1		CHAUDRON Jean	36	Poursuite sans effet

Nature juridique	Exercice pièce	Référence	N° ordre	imputation	Nom du redevable	Montants	Motif de la présentation
Particulier	2017	R-69-34	1		CHAUDRON Jean	63	Poursuite sans effet
Particulier	2017	R-37-34	1		CHAUDRON Jean	36	Poursuite sans effet
Particulier	2017	R-16-34	1		CHAUDRON Jean	58.5	Poursuite sans effet
Particulier	2016	R-319-31	1		CHAUDRON Jean	36	Poursuite sans effet
Particulier	2016	R-304-30	1		CHAUDRON Jean	54	Poursuite sans effet
Particulier	2016	R-270-32	1		CHAUDRON Jean	40.5	Poursuite sans effet
Particulier	2016	R-225.33	1		CHAUDRON Jean	76.5	Poursuite sans effet
Particulier	2016	R-154-36	1		CHAUDRON Jean	72	Poursuite sans effet
Particulier	2015	R-318-36	1		CHAUDRON Jean	63	Poursuite sans effet
Particulier	2015	R-387-35	1		CHAUDRON Jean	40.5	Poursuite sans effet
Particulier	2016	R-15-35	1		CHAUDRON Jean	54	Poursuite sans effet
Particulier	2016	R-29-31	1		CHAUDRON Jean	40.5	Poursuite sans effet
Particulier	2016	R-56-34	1		CHAUDRON Jean	72	Poursuite sans effet
Particulier	2016	R-80-32	1		CHAUDRON Jean	31.5	Poursuite sans effet
Particulier	2016	R-109-33	1		CHAUDRON Jean	67.5	Poursuite sans effet
Particulier	2017	R-134-62	1		ESCHALIER Romain	49.5	Poursuite sans effet
Particulier	2017	R-158-64	1		ESCHALIER Romain	58.5	Poursuite sans effet
Particulier	2017	R-134-70	1		GROS JEAN Germain	58.5	Poursuite sans effet
Particulier	2017	R-158-73	1		MALHEIROS Bruno	90	Poursuite sans effet
Particulier	2017	R-158-94	1		MALHEIROS Bruno	33.5	Poursuite sans effet
Particulier	2017	R-16-113	1		MORIN Christelle	67.5	Poursuite sans effet
Particulier	2017	R-158-104	1		MORIN Christelle	90	Poursuite sans effet
Particulier	2017	R-69-112	1		MORIN Christelle	72	Poursuite sans effet
Particulier	2016	R-154-114	1		MORREN Jamilla	45	Poursuite sans effet
Particulier	2016	R-109-109	1		MORREN Jamilla	36	Poursuite sans effet
Particulier	2016	R-304-152	1		URSIC STEIN Laetitia	29.2	Poursuite sans effet
Particulier	2016	R-225-150	1		URSIC STEIN Laetitia	72	Poursuite sans effet
					<b>TOTAL</b>	<b>1759.2</b>	

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

Au Vu de l'état des créances irrécouvrables dressé le octobre 2021 par notre receveur municipal, le Trésorier Principal du Centre des Finances Publiques de Gex, et des pièces jointes motivant sa demande d'admission en non-valeur (liste n° 4781510211),

ACCEPTE l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables présentées, d'un montant de 221.59 € proposés pour l'exercice 2021.

DIT que cette somme allouée en non-valeur, d'un montant de 221,59 € sera imputée au compte 6541 « pertes sur créances irrécouvrables » sur les crédits ouverts au budget primitif 2021.

**APPROUVEE A L'UNANIMITE**

### 3.4. OFFICE NATIONAL DES FORETS – COUPES DE BOIS PROPOSITION D'ETAT D'ASSIETTE POUR LA CAMPAGNE 2022

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. Antony AUFFRET de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2022 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

#### ETAT D'ASSIETTE

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé Réalisable m <sup>3</sup>	Surface à parcourir ha	Année prévue doc. Gestion (2)	Proposition ONF (3)	Justification ONF Si modification	Mode de commercialisation					
							Année décision propriétaire (4)	Vente avec mise en concurrence (sur pied)	Vente avec mise en concurrence (unité de mesure)	Contrat Bois façonné	Autre vente gré à gré	Délivrance
73	IRR	263	3.7	2022	2022			<input checked="" type="checkbox"/>				
NOU VS3	IRR	155	7.1		2022	ONF-CF-Raison sylvicole – Niveau du capital forestier						<input checked="" type="checkbox"/>

Type de de coupe = IRR irrégulière et AS sanitaire

(2) non fixée = coupe prévue à l'aménagement sans année fixée

(3) proposition ONF : SUPP. Proposition de suppression ; voir le technicien ONF pour précisions sur le motif du report ou suppression

(4) à indiquer si différente de celle de l'ONF et à justifier dans la délibération si volonté de supprimer le passage en coupe mettre « suppression »

Madame le Maire précise qu'il faudra choisir ultérieurement le mode de délivrance des bois d'affouages.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

APPROUVE l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2022 présenté,

DONNE pouvoir à Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

**APPROUVEE A L'UNANIMITE**

### 3.5. ELECTION DES DELEGUES DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET DIVERS REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE

Madame le Maire rappelle la délibération du mois de juillet relative à la désignation des délégués des Syndicats Intercommunaux et de divers organismes.

Madame le Maire indique que le collège dépassant les 600 élèves, le nombre de délégués doit impérativement être de deux titulaires et de deux suppléants.

Madame le Maire propose de désigner un titulaire et un suppléant supplémentaire.

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE**

### **TITULAIRE**

DELACHAT Elodie  
PONS Alexandre

### **SUPPLEANT**

ROSSAS Amandine  
REY NOVOA Dolorès

## **APPROUVEE A L'UNANIMITE**

## **4. POINTS DIVERS**

### **4.1. ECOLE – CANTINE – COLLEGE**

#### **4.1.1. COLLEGE**

- a. Remise de Diplôme National du Brevet au gymnase le 12 novembre
- b. Proposition de convention entre le collège et la mairie afin que des jeunes en situation de fragilité puissent faire des stages au sein de la collectivité.

### **4.2. VOIRIE**

#### 4.2.1 Voie Verte

L'installation du géotextile entre les voies et remplissage de sable jusqu'à hauteur des traverses sont presque terminés. Les bordures sont en cours de réalisation. 2 changements par passage à niveau ont été faits (sorties de particuliers).

Vente de rails à l'entreprise Excoffier

#### 4.2.2 Lagunage de Feigères

Les 3 bassins ont été remis en forme.

#### 4.2.3 Armoire Fibre Optique

3 accords pour l'installation de nouvelles armoires fibre optique ont été donnés.

Le but étant d'augmenter la capacité de connexion dans la commune.

#### 4.2.4 Curage de ruisseau au Crêt

Une réunion a eu lieu sur place avec Mme KRYGER et sa fille, propriétaires.

Le curage du ruisseau au crêt devrait être réalisé. Si cela est possible la commune installera un tuyau pour le trop plein du réservoir qui irait déverser dans celui-ci.

Signalement des propriétaires pour le mauvais état du chemin rural.

#### 4.2.5 Conteneurs textiles

Suite à l'incivilité de personnes mettant des cartons d'alimentation ainsi que des ordures ménagères dans les conteneurs à Pré - Munny il a été décidé de les retirer de ce site et d'en rajouter un supplémentaire au niveau communal :

1 - aire de retournement à Logras

2 - carrière de Logras

3 - Chemin de la Maladière

4 – Feigères

### **4.3. BUDGET – FINANCES**

#### 4.3.1. Ligne de trésorerie

En caisse le 28 octobre 2021 : 1 093 724,98 €.

#### 4.3.2. Réalisation du budget investissement d'octobre 2021.

Tiers	Objet	Liquidé
OFFICE NATIONALE FORETS	Travaux forestiers 2021 sylviculture parcelles 19 & 21	6 556.20
DESAUTEL	remplacement 1 extincteur vestiaires foot tab Gal basse tension (1CO2 2kg)	78.22
URBALAB	CP7 (TF+TO 50%) Voie ferrée LOGRAS-GRENY en voie verte	3 120.00
MARKOSOL	Création 5 places parking (chicanes) zone 30 rte Lyon Logras	266.64
GRPT GUINTOLI/VERDET Paysage	CP0 Avance MAPA GRPT GUINTOLI/VERDET LOT 03 ouvrages bois	6 470.16
		16 491.22

#### 4.4. BATIMENTS

Problème avec le bail emphytéotique avec la SEMCODA : une seule parcelle est inscrite sur celui-ci et la deuxième parcelle où se trouvent les caves et le garage, qui sont quand même occupés par les locataires, ne sont pas assurés. Un accord avait été fait avec M. Armand afin que la commune prenne à sa charge la réfection d'un mur mitoyen et une fois réalisée un nouveau bail sera signé.

#### 4.5. PERSONNEL ET FONCTIONNEMENT COMMUNAL

A ce jour, il n'y a qu'une proposition féminine suite à l'offre d'emploi pour un agent de la voirie bâtiment. Si cette proposition est retenue, elle obligera la commune à modifier les sanitaires, douche et toilettes.

#### 4.6. CONTENTIEUX

Médiation pénale demandé par le procureur avec M. Pelloux Jean-Pierre du 15/10/2021 : un terme a été décidé à celle-ci et le dossier est retourné chez le magistrat.

#### 4.7. CENTRE DE LOISIRS ALSH

Fréquentation durant la 1<sup>ère</sup> période scolaire en hausse par rapport aux années précédentes, notamment pour les mercredis. Raison pour laquelle une demande d'occupation de la salle périscolaire a été faite.

Fréquentation Mercredi			
date	nombre d'enfants		
	total	-6 ans	+6 ans
08-sept	50	25	25
15-sept	51	25	26
22-sept	46	23	23
29-sept	48	27	21
06- oct	54	28	26
13 oct	48	25	23
20 oct	45	27	18

Communes d'origine des enfants							
PERON		CHALLEX		FARGES		LEAZ	
Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
33	67,35%	7	14,29%	8	16,33%	1	2,04%
39	73,58%	5	9,43%	8	15,09%	1	1,89%
38	71,70%	6	11,32%	8	15,09%	1	1,89%
36	69,23%	8	15,38%	7	13,46%	1	1,92%
43	79,62%	5	9,26%	5	9,26%	1	1,86%
39	81,24%	3	6,25%	5	10,42%	1	2,08%
36	80%	3	6,66%	5	11,11%	1	2,22%

Depuis la rentrée, Florent Lambert, animateur, organise un accueil des adolescents (collège).

2 événements ont déjà eu lieu :

- tournoi de sport en septembre (communication aux collèges) 40 participants
- escape-game en octobre (communication aux jeunes CDL) 14 participants.

2 prochains événements en 2021 (novembre et décembre).

#### **4.8. CCAS**

##### 4.8.1 Colis de fin d'année et repas des aînés

Un courrier a été transmis à l'ensemble des personnes pouvant bénéficier, au choix, d'une participation au repas des aînés qui aura lieu le 26.02.2022 ou d'un colis de fin d'année.

##### 4.8.2 Brioches de l'Adapei

Cette année, la vente des brioches a eu lieu à 2 endroits.

Vendredi 15.10.2021 à la sortie de l'école. Samedi et dimanche à Intermarché.

Au total, ce sont 550 brioches, préparées par le Moulin de Péron, qui auront été vendues au profit de l'action en faveur du handicap. Un bénéfice de 1'699,63 euros a été réalisé.

### **5. COMPTES RENDU COMMISSIONS COMMUNALES**

#### **5.1. COMMISSION URBANISME**

##### 5.1.1. Décisions favorables

###### Permis de construire

- PC21B0011, GARDETTE Julien, LOGRAS, fermeture d'un abri existant (création véranda).
- PC21B0009, BAUMGARTNER Christine, GRENY, construction d'une véranda sur terrasse existante façade Nord.

###### Déclarations Préalables

- DP21B0084, SPH IMMO représentée par M. GOULLIER Fabrice, LOGRAS, division parcellaire.
- DP21B0083, FOL Emmanuel, FEIGERES, pose de bardage extérieur en bois.
- DP21B0082, PAINCO DE BARROS Lisabet, PERON, modification d'une pergola existante et création d'un avant toit.
- DP21B0079, GREGAUD Olivier, PERON, construction d'un abri de jardin.

##### 5.1.2. Décisions défavorables

###### Déclarations Préalables

- DP21B0081, BOVE Loïc, PERON, modification des ouvertures.

##### 5.1.3. Dossier irrecevable

###### Déclarations Préalables

- DP21B0080, PERARD Mickaël, GRENY, construction d'un tunnel de stockage matériel agricole.

##### 5.1.4. Réunion avec M. Mottet le 11.10 pour le projet Ville & Village aux Châtelains.

#### **5.2. ASSOCIATIONS**

##### 5.2.1 Commission Relation aux Associations : Réunion du 11 octobre 2021

Élaboration du calendrier des fêtes 2022.

##### 5.2.2. SOU des Ecoles : Assemblée générale le jeudi 7 octobre 2021.

La séance s'est ouverte sur la présentation du bilan financier de l'année écoulée (voir annexe).

Malgré le contexte sanitaire encore fragile qui n'a pas permis de mener à bien toutes les manifestations prévues, le bilan de l'année est plutôt satisfaisant (avec un résultat positif de + 5 200 €).

La foire aux plantons (sous forme de drive) a encore très bien marché, le loto reconverti en vente de tickets pour la tombola a été un franc succès. Le SOU des Ecoles a pu financer des spectacles et des sorties (13 151 € financés, dont 8 809 € pour les sorties scolaires).

Il a été porté à notre attention que le budget des sorties à la piscine de Chancy (financé par la mairie) risque de fortement augmenter pour cette année 2021-2022. En effet, il semblerait que le prix de l'entrée piscine passe de 1 € à 2 €. En attente de confirmation.

Suite au départ de plusieurs membres, le bureau a été renouvelé :

- Président : Sébastien FOURNIER
- Vice-présidente : Gaëlle PEROL
- Trésorier : Quentin BONNAY
- Vice-trésorier : Gwenaël JAN
- Secrétaire : Pamela Meier
- Vice-secrétaire : Anna NABERHUIS

4 membres supplémentaires ont également intégré le bureau « étendu ».

Petit point sur les manifestations à venir sur l'année 2021-2022 : Belote – Loto – Foire aux plantons – Photos scolaires – Box goûters – Bourse enfantine du printemps.

Ainsi que les manifestations en collaboration avec le centre de loisirs : printemps du sport / Soirées P<sup>3</sup>

Remerciements aux enseignants, aux parents et à la mairie.

### **5.3. SENSIBILISATION AUX HANDICAPS – SANTE**

5.5.1. Journée handicap du 4 décembre Pays de Gex Agglo a partagé l'affiche et le message aux autres communes et aux associations

### **5.4. DIGITAL**

Problèmes récurrents avec notre fournisseur téléphonique BRESSE TELECOM M. De Munck Valéry.

### **5.5. SCOLAIRES – PERISCOLAIRES – JEUNESSE**

5.5.1. Centre de loisirs

Une réunion a eu lieu le 19.03.2021 au centre de loisirs. 2 thèmes principaux ont été abordés :

- Accueils des ados  
Quelques contacts ont eu lieu avec le collège (CPE et FSE) afin de discuter de quelques idées.  
Quelques projets sont en élaboration avec la commission scolaire-périscolaire-jeunesse et seront présentés et discutés lors de la prochaine réunion de la commission.
- Projet Conseil Municipal Jeune  
L'objectif serait la mise en place du CMJ à la rentrée 2022.  
Le rôle de Florent et du centre de loisir seraient l'accompagnement des jeunes dans le CMJ.  
Le rôle d'encadrement et de gestion se ferait par la commission scolaire-périscolaire

### **5.6. FORET – AGRICULTURE**

5.6.1. Assises du bois et de la forêt du 21.10.2021

Les points abordés ont été :

- Adapter la forêt aux changements climatiques : changement d'essences.
- Valorisation de la filière bois : 24 scieries dans l'Ain.
- Le bois représente aujourd'hui 40% de l'énergie renouvelable.
- Triplement des coûts en construction bois.
- Problématique de reboisement.
- 3 tables rondes
  - Production et préservation de la ressource forestière

- Rôle du reboisement dans la transition écologique
- Mécanisme de garantie d'usage local de la ressource forestière.

## **6. COMPTES RENDU COMMISSIONS INTERCOMMUNALES**

### **6.1. CAPG**

6.1.1. Bornes de recharge : réunion du 07.10.2021 afin de trouver des solutions pour pallier aux différents problèmes avec l'entreprise gérant celles-ci.

#### 6.1.2. GEMAPI

Contrat corridor : Réunion du 20 octobre 2021 ayant pour objet le contrat Corridor et la mise en place de "Crapauduque" à Feigères. Depuis 2016, la population de batraciens diminue. Si celle-ci repart à la hausse, il faudra s'interroger sur des solutions afin que les crapauds puissent traverser la route en février et mars (mares au-dessus de la route, mise en place d'un grillage, passage souterrain...).

#### 6.1.3. Zone d'activité de Pré Munny

Réunion le 08.10.2021 avec Mme le Maire, M. LEVRIER (adjoint) et Pays de Gex Agglo concernant la mise en place dès janvier 2022 d'une convention concernant cette zone.

Cette convention vise à redonner à la commune de Péron des missions dans la zone d'activité (compétence Pays de Gex Agglo) :

Voirie : Balayage, nettoyage, déneigement, traitement salage et petites réparations de chaussée.

Espaces verts : Entretien des pelouses, gestion des arbres et arbustes et défense incendie.

Protection incendie : Entretien et gestion des ouvrages de défenses incendie.

Signalétique : Maintenance

Estimation des charges annuelles transférées de 3 379 € / an qui sera remboursées par la C.A.P.G.

#### 6.1.4. Déplacements

Réunion du 20/09/2021

##### 1 – Possibilité de déploiement de Rezo Pouce

Principe : Inscription en ligne ou via un point relais (ex: mairie, MJC, etc.). Réception de la carte de membre + Rezo kit (adapté selon profil passager ou conducteur). RDV à l'arrêt de manière spontanée ou planifiée.

Service gratuit pour les utilisateurs (conducteurs et passagers)

Intérêt : Favoriser une mobilité durable sur des territoires peu ou pas desservis, type zones rurales (déficit de desserte en transport collectif) ou zones périurbaines (engorgement des routes).

Faciliter la mise en relation passagers/conducteurs. Tisser un lien de solidarité et un rapport de confiance entre usagers via un fonctionnement sécurisé.

Public visé (tout âge) : habitants en situation de précarité, jeunes. Prise en charge du coût d'édition des panneaux d'arrêt et de l'abonnement par Pays de Gex Agglo.

- Coût de fonctionnement de 17 150 € la 1<sup>ère</sup> année, puis 9500 € à partir de la 2<sup>ème</sup> année. Soit un total entre 23 000 et 25 500 € la première année

- Les communes seront sollicitées pour l'installation des panneaux. La pose est prévue sur le mobilier urbain existant. Les communes devront choisir un emplacement pour les arrêts sécurisés.

- Reconnaissance des véhicules partenaires grâce à un macaron sur le pare-brise, preuve adhérent pour les piétons.

##### 2 – Demande à la Région sur l'augmentation de fréquence de la ligne régionale 33

Ligne mise en place et gérée par la Région, en substitution au TER passant initialement par la voie ferrée.

- 2 trajets : ligne « Express » (toutes les heures en semaine) et ligne « Proximité » (5 AR par jour en semaine)

La Région a été sollicitée pour augmenter la fréquence de cette ligne, aussi bien pour le trajet « Proximité » que « Express ».

Demande de l'agglomération :

Cadencement de la ligne à la 1/2heure (soit 2 AR par heure) aux horaires de pointe (7h15 et 8h15, 17h15 et 19h15)

3 – Information : étude préalable au renouvellement de la DSP des lignes transfrontalières

- Prolongement de la ligne K ou 78 vers Collonges, voire Léaz ou Farges,
- Prolongement de la ligne T vers Péron et Saint-Jean-de-Gonville,
- Création d'une ligne directe entre Saint-Jean-de-Gonville et la gare de la Plaine via la douane de Dardagny,
- Prolongement de la ligne 52 vers le centre village de Versonnex,
- Prolongement de la ligne 55 vers le centre village de Sauverny,
- Création d'une ligne, régulière ou à la demande, desservant les communes de Crozet et Chevry ainsi que les hameaux de Veraz, Brétigny et Pregnin, pour rejoindre les tramways

Réunion du 13/10/2021

#### 1/ Etude sur le transport scolaire

\*Suppression des bus scolaire au profit des bus urbain ?

\*Actuellement le transport est assuré gratuitement par la région pour les lycéens, pas d'informations sur la reconduction à long terme. (une des rares régions où le transport est gratuit)

\*Le but étant de limiter la multiplication des transports sur les routes, les embouteillages et certains bus circulant avec peu d'élèves et le coût si la compétence revient à la GAPG

\*Quel prix pour les abonnements mensuels les parents seraient ils prêts à payer ?

\*Doublage des bus à certaines heures ?

\*A l'heure actuelle, les lycéens n'ont pas la priorité dans les bus urbains aux heures 7-8 et 17-18

\*Le problème ne se pose pas pour Péron car nous n'avons pas de bus urbain, continuité des bus scolaire ou dans l'avenir une ligne bus de ville ?

#### 2/ Nuisances sonores dû à l'aéroport

\*Beaucoup de plaintes des habitants de Saint Genis car les avions tournent au-dessus de la ville avant de se poser, auparavant détournés au-dessus du plateau du Retord, nuisance accrue depuis le développement du télétravail.

##### 6.1.5. Aménagement

Réunion du 07/10/2021 – Urbanisme : présentation de la convention PUP à Cessy avec la SARL Aquarelle, présentation de l'état d'avancement des procédures d'évolution du PLUiH, présentation de la notion de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et sa transcription dans les documents d'urbanisme (SCOT et PLUiH).

Points divers : présentation de la démarche InterSCOT, présentation de l'évolution des taux de logements sociaux communaux 2018-2020 (+ 6 LLS pour la commune de Péron).

## **6.2. REGIE DES EAUX GESSIENNES**

Réunion du 27.10.2021.

Travaux en cours à Péron : Route de Lyon 95 % réalisés pour un total de 1 258 583 €. Route de la Combe et la Polaille 100 % des travaux sont réalisés pour un coût de 148 000 €.

Etat de la ressource sur Greny en baisse.

Conduite d'eau de Péron à Challex pour le captage de l'eau de Pougny. Le projet évolue mais les études sont onéreuses. Des moyens sont mis en œuvre pour contrôler les consommateurs. Compteurs défectueux = perte de gain.

## **6.3. ECOPONT**

### 6.3.1. Portail écopont

Réunion du 06/10/2021 à l'Agence Routière Départementale (Pré - Munny) avec Mme LEORIER (chargée de mission environnement au conseil départemental), M. ZORTEA (Département), M. FERROLLET (président de la chasse), M. LEVRIER (adjoint Péron), et Mme Blanc.

L'objet de cette rencontre était l'information sur la prochaine fermeture du chemin côté versant de l'éco pont.  
Une visite des parcelles a eu lieu le 26.10.2021.

### **7. COURRIERS**

Courrier de l'avocat de M. Fresneau suite à la demande d'Enedis pour une intervention sur le poste de transformation électrique.

### **8. DIVERS**

Dépôt de gerbe le 11 novembre au monument aux morts à 17H20 à Péron

Défilé du 11 novembre à Collonges à 18 H.

Prochain Conseil Municipal le 7 décembre 2021 à 18 h 30.

Date du Conseil Municipal du mois de janvier : le 11 janvier 2022 à 18 h 30.

### **9. DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

**Fin de la séance 21H05**